

**AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 29 août 2016



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

**Réponse de la Défense de M. KHIEU Samphân à la demande du co-Procureur international
d'admettre 35 documents du dossier 004 (E319/52)**

TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Soumeya MEDJEBEUR

Clément BOSSIS

Cécile ROUBEIX

OUCH Sreypath

TAN Chhayrath

Auprès de :

La Chambre de première instance

NIL Nonn

Jean-Marc LAVERGNE

YOU Ottara

Claudia FENZ

YA Sokhan

Les co-procureurs

CHEA Leang

Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Règlement intérieur.

II. JURISPRUDENCE INTERNATIONALE

- *Le Procureur c. Kordic et Cerkez*, IT-95-14/2-A, Arrêt, 17 décembre 2004.

III. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Co-Juges d'instruction

- Ordonnance de clôture, 15 septembre 2010, **D427**.

2. Chambre préliminaire

- Décision relative aux appels interjetés contre l'ordonnance unique D50/3/3 et l'ordonnance D250/3/2 sur la recevabilité des demandes de constitution de partie civile, rendues le 13 janvier 2010, 27 avril 2010, **D250/3/2/1/5** (« Décision de la Chambre préliminaire »).

3. Chambre de première instance

- Liste des témoins cités à comparaître lors des premières phases du procès, délais de dépôt des exceptions d'irrecevabilité des documents et pièces à conviction, et réponse à la demande E109/5, 25 octobre 2011, **E131/1**.
- Réponse à la Requête de IENG Sary aux fins de consultation des documents strictement confidentiels figurant au dossier (E118), 28 novembre 2011, **E118/4**.
- Liste des paragraphes et parties de la Décision de renvoi objet du [procès 002/02], 4 avril

TABLE DES SOURCES

2014, **E301/9/1.1**.

- Jugement du procès 002/01, 7 août 2014, **E313**.
- Décision statuant sur la demande du co-Procureur international tendant à faire verser aux débats du [procès 002/02] certains documents tirés du dossier 004 concernant les coopératives de Tram Kok et le Centre de sécurité de Kraing Ta Chan, et fixant les modalités procédurales selon lesquelles les procès-verbaux d'audition tirés des dossiers 003 et 004 pourront être utilisés, 24 décembre 2014, **E319/7**.
- Décision statuant sur la demande présentée par le co-procureur international en application de la règle 87, alinéas 3) et 4), du Règlement intérieur aux fins de voir verser au dossier et aux débats de nouveaux éléments de preuve et de procéder à l'audition d'un témoin supplémentaire au cours de la phase du deuxième procès consacrée à l'examen des faits relatifs aux coopératives de Tram Kak et au centre de sécurité de Kraing Ta Chan, 8 avril 2015, **E319/17/1**.
- Décision relative à la demande présentée par le co-procureur international sur le fondement des règles 87 3) et 4) du Règlement intérieur aux fins de voir verser au dossier et aux débats des dépositions de témoins, 17 juillet 2015, **E319/22/1**.
- Décision relative à la demande présentée par le co-procureur international sur le fondement des règles 87 3) et 4) du Règlement intérieur et tendant à voir déclarer recevables des procès-verbaux d'audition de témoins et de parties civiles contenant des informations relatives aux mesures dirigées contre les Chams, 18 février 2016, **E319/32/1**.
- Phases finales du [procès 002/02] – Informations concernant certains délais, 28 juin 2016, **E421**.
- *Decision on International co-Prosecutor's Requests to Admit Written Records of Interview Pursuant to Rules 87-3 and 87-4*, 29 juin 2016, **E319/47/3** (« Décision **E319/47/3** »).
- Décision relative à la demande urgente présentée par KHIEU Samphân visant à obtenir des précisions sur la portée du [procès 002/02] en ce qui concerne les purges internes, 1^{er} juillet 2016, **E420/1**.
- Décision relative à la demande présentée par la Défense de KHIEU Samphân aux fins d'obtenir une prorogation du délai pour répondre à la requête du co-Procureur international E319/52, 8 août 2016, **E319/52/2**.

TABLE DES SOURCES

REPONSE DE LA DEFENSE DE M. KHIEU SAMPHAN
A LA DEMANDE DU CO-PROCUREUR INTERNATIONAL E319/52

4. Parties

- Requête urgente de la Défense de M. KHIEU Samphân aux fins de clarification de l'étendue de la saisine de la Chambre concernant les « purges internes », 22 juin 2016, **E420**.
- Requête présentée par le co-Procureur international sur le fondement des règles [87-3 et 87-4] aux fins de voir déclarer recevables certains documents, 12 juillet 2016, **E319/51**.
- Demande [du co-Procureur international] visant à la recevabilité de documents en application de la règle 87 3) et 4) du Règlement intérieur, 25 juillet 2016, **E319/52** (la « Demande ») ; Annexe P(1), **E319/52.2**, Annexe P(2), **E319/52.3** ; Annexe P(3), **E319/52.4**.
- *International Co-Prosecutor's Request to Admit Documents Pursuant to Rules 87(3) & 87(4)*, 23 août 2016, **E319/56**.

5. Transcriptions d'audience

- 26 mai 2015, **E1/304.1**.